Réunion Correspondants Europe  
Compte rendu

# Projets et politiques de la DG environnement

# Georges-Stavros Kremlis (Chef de l’unité 4, Direction B, DG Environnement)

Georges-Stavros Kremlis a mis en avant les exigences environnementales à intégrer dans les politiques européennes (transport, agriculture…).

La DG environnement a pour objectifs de limiter le changement climatique et de mettre en place les conditions pour s’adapter à ce changement.

Elle encourage, via les directives, les investissements dans les technologies d’adaptation, par exemple de désalinisation de l’eau de mer, ce que permet à ce stade le programme LIFE+ en finançant des projets de ce type (à hauteur de 50% du budget).

Notion de *biodiversity proofing* mise en avant : nécessité de préservation de la biodiversité dans les futurs projets.

Georges-Stavros Kremlis a souligné la nécessité d’une nouvelle interprétation de l’agenda de Lisbonne et de la mise en place d’une économie verte.

Il a également évoqué le rôle de chef d’orchestre joué par la DG environnement dans l’intégration des exigences environnementales au cœur des politiques européennes (transport, agriculture, énergie…).

De ce point de vue, le financement d’infrastructures environnementales est nécessaire à la mise en œuvre des différentes directives. Ce financement est du ressort du FEDER et du fonds de cohésion.

Une réorganisation administrative est prévue avec la séparation de la DG *énergie/transport* en deux DG distinctes, et la création d’une DG *changement climatique*.

# Le développement durable dans la recherche

# Nicole Dewandre (Chef de l’unité 2, direction I, DG recherche)

Nicole Dewandre a présenté les enjeux du développement durable dans la recherche, ainsi que le rôle de la DG Recherche en la matière.

Parmi les objectifs clés du développement durable, on retrouve 3 piliers (environnemental, économique et social) et le besoin de casser le lien existant entre croissance économique et dégradation environnementale. Cela passe, entre autres, par le développement d’outils d’évaluation intégrée de l’impact environnemental, mais aussi par des partenariats public-privé pour financer cette croissance « intelligente ».

Nicole Dewandre a également souligné l’appui apporté par le FP7, dont l’objectif prioritaire est de contribuer au développement durable ([Décision du PE et du Conseil relative au 7e PCRD](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:412:0001:0041:FR:PDF), annexe 1 p.7), notamment sur les sujets du changement climatique et des énergies propres.

Elle a insisté sur l’importance de l’implication de la société civile (notamment le secteur tertiaire) en complément de celle des scientifiques et de l’industrie, et de nouveaux schémas de financement les impliquant directement. Elle a également souligné la nécessité d’un changement du mode d’intégration, d’une approche orientée marché vers un 3e mode qui n’a pas encore été expérimenté.

Enfin, elle a abordé la question de l’intégration et de la doctrine holiste en évoquant notamment les questions d’évaluation du temps de référence (biologique, historique, politique).

Cf. présentation PDF en pièce jointe.

# L’impact du développement durable sur la politique des fonds structurels

# Mathieu Fichter (Unité 2, direction D, DG Regio)

Mathieu Fichter a présenté la politique de cohésion 2007-2013 (345 Mds € pour la période, 2e budget de l’UE) ainsi que ses rapprochements avec le développement durable (notamment la présence du DD dans les règlements de la politique de cohésion).

Une communication de la Commission sur le DD et la politique régionale est actuellement en préparation pour 2010.

Il n’y aura pas de remise en cause de l’objectif convergence du fonds de cohésion au-delà de 2013. En revanche, l’objectif compétitivité emploi sera renégocié. Mathieu Fichter invite les universités à se manifester auprès de la Commission pour faire valoir leurs positions, la CPU pouvant jouer le rôle de relais dans cette négociation.

Cf. présentation PDF en pièce jointe.

# Le développement durable : les enjeux politiques au niveau européen

# Pascal Canfin (Député européen Europe écologie, Ile de France)

M. Canfin est membre de la commission ECON (affaires économiques et monétaires).

Il a évoqué la stratégie post-Lisbonne à adopter dans les mois qui viennent, et les divers outils à la disposition de l’UE :

1. Le système de valeurs (« récit » politique sur le mode de développement)
2. Les normes (notamment sur les modes de production) : une directive sur l’efficacité énergétique des bâtiments (36% des émissions de CO2, 40% des consommations énergétiques) est actuellement en 2e lecture au PE.
3. Les infrastructures (urbaines, de transport) : des investissements majeurs sont à effectuer, la BEI jouera un rôle prépondérant.
4. Le système de taxes et de permis : l’UE est la première organisation à mettre en place une zone de marché de quotas d’émission de CO2 (en 2005) .

Pascal Canfin a également abordé le problème de gouvernance de la stratégie de développement durable, dont :

* Les limites affichées par le pacte de stabilité
* Le rôle de l’Euro
* La stratégie **UE 2020**, extension de la stratégie de Lisbonne, qui sera discutée lors du Conseil de l’UE au printemps prochain.
* La révision de la stratégie de Göteborg
* Le paquet énergie/climat

Il a ainsi mis en avant la trop grande parcellisation des stratégies évoquées et la nécessité de les regrouper au sein d’une stratégie globale, en raison de leur interdépendance (notamment énergie/climat, UE 2020 et Göteborg).

Au sujet du sommet de Copenhague, l’UE remettra sa feuille de route d’ici la fin du mois. Néanmoins, certaines interrogations demeurent. L’UE peut aller plus loin malgré les positions des Etats-Unis, de la Chine, du Brésil et de l’Inde, notamment en agissant sur les normes intraeuropéennes qui peuvent s’imposer également aux multinationales présente sur son sol.

# Alliance européenne pour la recherche et l’énergie (EERA – European Energy Research Alliance) et les premiers programmes conjoints

# Massimo Busuoli (Membre du secrétariat de l’EERA)

L’EERA est une initiative lancée en octobre 2008 et regroupant essentiellement des organismes de recherche (dont le CEA), selon le principe d’autofinancement (pas de financement complémentaire de la CE). Les universités apportent un soutien à l’alliance via la participation de l’EUA.

L’objectif principal est d’accélérer le développement de nouvelles technologies énergétiques en élaborant des programmations conjointes ouvertes à tous, selon une approche top-down.

En termes de gouvernance, les Etats-membres donnent leurs orientations via le comité de pilotage du SET plan.

Des liens étroits existent avec l’ANCRE, qui fait figure de bonne pratique au sein de l’EERA puisque structurée au niveau national.

Cf. présentation PDF en pièce jointe.

# Présentation de l’ANCRE ( Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l’Energie)

# Fabrice Lemoine (INPL Nancy, représentant de la CPU au sein de l’Alliance)

# Candice Boudet, (CEA, Chargée de mission Alliance Energie)

L’ANCRE est une alliance fondée par le CEA, l’IFP et le CNRS en 2009, regroupant une quinzaine de partenaires associés (dont la CPU).

L’objectif est de renforcer les partenariats et les synergies entre les organismes de recherche, les universités et les entreprises afin de répondre à plusieurs défis (sécurité des approvisionnements, transition énergétique…). L’ANCRE est également force de propositions en matière de projets de R&D commune, et développe un aspect prospectif par l’institution de groupes programmatiques (groupes « sources d’énergie » et « usages ») et agit en concertation avec l’EERA.

Cf. présentation PDF en pièce jointe.